



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT / DOCUMENT CONTIENT DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique -
division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet EC IT Professional Services - TBIPS	
Solicitation No. - N° de l'invitation 05005-150334/A	Amendment No. - N° modif. 010
Client Reference No. - N° de référence du client 05005-150334	Date 2016-06-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$EL-634-30180	
File No. - N° de dossier 634e1.05005-150334	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-06-22	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Durigan, Angela	Buyer Id - Id de l'acheteur 634e1
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4990 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 010 apportée à la demande de propositions (DP) vise à répondre aux questions de soumissionnaires et modifier la DP.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 60:

À la page 141 of 167 de la DP, dans le formulaire de référence du client pour le critère O1, en bas à gauche du tableau, la DP précise ce qui suit : « *Le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse aux colonnes (A) et (B) et le nombre de tâches de l'Énoncé des travaux à l'annexe A pour le volet de travail et la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation.* ».

Est-ce que la Couronne pourrait être plus précise dans l'énoncé des exigences au chapitre des renvois d'information?

Est-il suffisant d'énumérer les tâches liées à la réponse?

ou

Faut-il énumérer les tâches définies dans l'EDT à l'annexe A dans un tableau de deux colonnes en montrant les tâches correspondantes dans la réponse? (voir ci-dessous).

Tâches de la DP pour le spécialiste XXXXX de sécurité des TI	Tâches du projet de référence
Tâche 1	Tâche x
Tâche 2	Tâche y

Réponse 60:

Il est clairement indiqué que le soumissionnaire est prié de faire des renvois entre sa réponse aux colonnes (A) et (B) et le nombre de tâches de l'Énoncé des travaux à l'annexe A pour le volet de travail et la catégorie de ressources faisant l'objet de l'évaluation. Le soumissionnaire peut, à son entière discrétion, choisir de la façon dont il souhaite faire des renvois à l'information requise. Veuillez consulter les Questions et Réponses nos. 23 et 30 de la modification 006 au sujet des changements du MODÈLE DE RÉPONSE DU SOUMISSIONNAIRE – RÉFÉRENCES DE L'ENTREPRISE.

Question 61:

À la page 74 of 167 de la DP, les tâches énumérées pour the pour le spécialiste en analyses de vulnérabilité sont les mêmes que les tâches énumérées pour l'analyste de la C et A et de l'EMR à la page 77 de la même DP.

Les tâches énumérées pour l'analyste de la C et A et de l'EMR semblent appropriées selon la liste des responsabilités des SPICT.

Est-ce que la Couronne pourrait présenter la liste exacte des tâches pour le spécialiste en analyses de vulnérabilité?

Réponse 61:

Les tâches pour le spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI ont été modifiées. Voir la modification de la DP ci-dessous.

Question 62:

En vertu de la **PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT, Section 7.17 Exigences en matière d'assurances (a) (iii)**, l'entrepreneur est tenu de faire ce qui suit : « ... L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables. » Nos politiques d'assurance sont confidentielles et renferment de l'information sur nos filiales qui n'est pas liée à la demande # 05005-150334/A. Veuillez confirmer qu'un

Solicitation No. - N° de l'invitation
05005-150334/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
05005-150334

Amd. No. - N° de la modif.
010
File No. - N° du dossier
634el05005-150334

Buyer ID - Id de l'acheteur
634el
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

certificat d'assurance attestant de la protection d'assurance est suffisant et que le Canada accepte le changement 7.17 (a)(iii) tel qu'énoncé ci-dessous:

L'entrepreneur devrait faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, et le certificat d'attestation d'assurance doit confirmer que la police d'assurance satisfaisant aux exigences est en vigueur. Si le certificat d'attestation d'assurance n'est pas rempli et fourni comme il est demandé, l'autorité contractante en informera l'entrepreneur et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus sera considéré comme un manquement aux conditions générales. ~~L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables.~~

Réponse 62:

Non. Cette clause demeure inchangée. La condition ayant pour objet le certificat d'assurance ou, sur demande, une copie certifiée conforme de toutes les polices d'assurance applicables est exigée après l'attribution du contrat seulement. Tous les renseignements que communiqueront les soumissionnaires et qui portent la mention CONFIDENTIEL seront traités comme tel.

Question 63:

Pour O2 iii)

Volet de l'entreprise.

Est-ce que nos trois références doivent couvrir les 8 catégories de ressources?

Expérience de l'organisation (références de contrats)

À l'aide du modèle Référence de l'organisation pour le critère O2 en pièce jointe 2.1, le soumissionnaire **doit** fournir trois références de contrats en vertu desquels le soumissionnaire devait fournir des services professionnels en TI.

Chaque référence de contrat doit respecter les conditions suivantes :

- i) le contrat pour la prestation de services professionnels en TI doit avoir une valeur totale minimale (taxes applicables incluses) de 2 000 000 \$ (en dollars canadiens) pour le soumissionnaire;
- ii) le contrat doit avoir été réalisé au cours des cinq dernières années ou devait être en cours pendant au moins 12 mois avant la date de clôture des soumissions; and
- iii) **le contrat doit avoir prévu la mise à disposition d'une équipe composée d'au moins trois catégories des ressources indiquées au critère O1, simultanément et pendant au moins six mois**

Réponse 63:

Non.

Question 64:

Pour ce qui concerne le critère C2 pour tous les volets : Dix (10) points seront accordés au soumissionnaire pour chaque référence de contrat dépassant les trois requises au critère O2, jusqu'à un maximum de 50 points. Vous recevrez 50 points pour la présentation de 8 références de contrats ou plus.

Est-ce que la Couronne peut confirmer qu'il s'agit d'un **total** de 8 références de contrats, c.-à-d. trois références de contrats pour le critère O2 et 5 références de contrats en **plus** de celles liées au critère O2?

Réponse 64:

Les soumissionnaires doivent présenter trois références de contrats pour le critère O2 dans chaque volet de travail en satisfaisant à l'ensemble des exigences subordonnées au critère obligatoire. De plus, pour recevoir tous les points au critère C2 pour chaque volet de travail, le soumissionnaire doit présenter cinq références de contrats supplémentaires qui satisfont à l'ensemble des exigences subordonnées au critère.

MODIFICATIONS À LA DP

1. À l'Annexe A, Énoncé des Travaux, 3 PORTÉE DES TRAVAUX, 3.2 Tâches, 3.2.5 Volet de travail 5 – Services de sécurité de la TI, C.11 Spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI, niveaux 2 et 3:

SUPPRIMER:

Le spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI doit accomplir les tâches suivantes :

- effectuer des évaluations des menaces et des risques (EMR) auxquels sont exposés les types de systèmes suivants, conformément à la méthode intégrée applicable :
 - applications Internet d'entreprise
 - applications multiniveau Web d'entreprise
 - systèmes utilisant une procédure d'authentification et d'autorisation fondée sur les déclarations
 - systèmes multiniveau à applications frontales mobiles
 - interfaces API Web
 - solutions basées sur l'infonuagique
 - infrastructure de base de données
 - infrastructure de réseau métropolitain et réseau étendu à forte latence
 - applications géospatiales
- vérifier que les protections de sécurité des systèmes et des infrastructures de la TI sont conformes aux politiques et aux normes du gouvernement du Canada, et qu'elles sont appliquées conformément aux exigences en matière d'assurance de la qualité
- élaborer et mettre en œuvre des programmes de certification et d'accréditation

INSERER:

Le spécialiste en analyses de vulnérabilité de la sécurité de la TI doit accomplir les tâches suivantes :

- formuler des avis, des conseils ou des recommandations sur la sécurité de la GI et de la TI, à l'appui direct ou indirect d'objectifs de programme
- déceler les menaces pesant sur les réseaux et leurs vulnérabilités techniques
- préparer ou tenir des séances d'information sur les menaces, les vulnérabilités ou les risques liés à la sécurité des TI
- effectuer des évaluations sur la vulnérabilité de divers types de système
- effectuer des évaluations sur place des menaces pesant sur les réseaux, des pénétrations et des vulnérabilités techniques

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.